

## آلية الضمائر الشخصية في تركيب الجملة الفرنسية أ. سامية الصادق محمّد الهوني - كلية الآداب والتربية - جامعة صبراتة

### الملخص:

تهدف الدراسة إلى توضيح آلية الضمائر الشخصية في تركيب الجملة الفرنسية واستعمال الضمائر التي يتضمنها أسلوب الخطاب في اللغة الفرنسية، حيث تقوم الدراسة بتحديد الضمائر ودورها في بناء وصياغة معنى الجملة.

والضمير في اللغة هو ما دلّ على متكلم مثل : أنا ، نحن ، أو مخاطب مثل : أنت ، أنت أو غائب مثل: هو ، هي..

وينقسم الضمير بحسب مدلوله إلى ما يكون للتكلم والخطاب.. ، والضمائر الشخصية في اللغة الفرنسية منطوقة ومكتوبة ، أي: انها يلفظ بها وترسم في الكلمة.. وهي ضمائر بارزة و منفصلة بنفسها عما قبلها أو بعدها.

وتتفق اللغة الفرنسية مع أغلب اللغات في تقسيم الضمير إلى ثلاثة أقسام هي : (المتكلم - المخاطب - الغائب) ، ويلاحظ أن اللغة الفرنسية التي تخلو من المثنى والجمع المؤنث صرفاً تلجأ حين الضرورة إلى استخدام كلمات خاصة للدلالة عليهما .

### *Mécanisme des pronoms personnels dans la construction de la phrase français*

#### **1. Introduction**

Dans l'introduction présentée ici, nous observons bien que le rôle des pronoms personnels n'est pas une chose facile à apprendre rapidement ou bien aisément. C'est pourquoi cette étude demande approfondissement et attention adéquates.

En Libye, nous constatons que les apprenants de la langue française rencontrent de grandes difficultés dans l'apprentissage de cette langue étrangère et notamment au niveau de l'utilisation du pronom personnels.

Nous remarquons, à cet égard, l'accumulation de fautes et d'erreurs dans les devoirs rendus par les étudiants libyens.

Maitriser la grammaire de la langue française est d'une priorité absolue pour ceux qui font des études dans cette langue. J'ai bien remarqué que le rôle

des pronoms personnels, ainsi que leurs caractéristiques syntaxiques et sémantiques constituent vaste domaine d'une très grande importance dans la grammaire française.

*En grammaire*, le pronom personnel est de pronom particulier et se distingue des autres pronoms (relatifs, démonstratifs, possessifs...).

## 2. Les pronoms personnels dans l'usage français

L'usage français montre aujourd'hui que les pronoms personnels s'organisent en un système selon des critères d'accent, de personne, de nombre, de genre et de cas. Ils se partagent en deux grands ensembles selon un critère significatif et d'ordre phonique, en correspondant directement à un caractère pertinent; ainsi contraignent-ils la prédicativité, là où ils ont la possibilité de quitter le plan du verbe et d'assumer de ce fait à eux seuls, la fonction de prédicat ou d'apport.

Il y a deux types de pronoms personnels qui existent en français et qui se nomment de différentes manières suivant le cas :

**A- Pronoms Toniques** : ce sont les pronoms personnels de la forme forte, disjoints et prédicatifs. Ils ont un caractère d'intensité qui leur permet d'être aptes à fonctionner comme le substantif et à présenter le cas nul (sans valeur) après la préposition, comme **Moi**, **Toi**, dans les exemples suivants :

- a)- Après une préposition : - Je parle à **toi** qui ne veux rien entendre.
- b)- renforçant • le sujet : - **Moi** je le vois ; je le vois, **moi**.
  - L'objet : - Il m'a vu, **moi**.
- c)- Sujet (prédicatif) de phrase elliptique : -Est-ce vous, **Madame**, qui avez dit à votre mari que je suis amoureux de vous ? – **Moi** ? - et comment lui aurais-je dit ? (Molière, **G. Dandin** -1, 6).
- d)- objet de phrase elliptique :-Qui a-t-on voulu désigner ?- **Moi** ! (Littré).
- e)- Sujet coordonné : -Vous et **moi** sommes les plus anciens locataires.  
(Estaunié, L'ascension de M. Basl. II. 2). (1)
- f)- Objet coordonné: (possible seulement après ne ... que.)
  - Il ne veut voir que **moi** et **toi**.
- g)- Après la périphrase: **C'est** : - C'est **moi** qu'on doit voir d'abord.
- h)- Attribut :
  - C'est **moi**, c'est toujours **moi**, ce n'est que **moi**.(Hugo, Misr. VII ; ch. 3).

i)- Normal : - Le **moi** est haïssable, vous, Miton, le couvrez, vous ne **B-**  
*Pronoms personnels d'une forme réfléchie* : ce sont les pronoms personnels :( **me- te- se- nous- vous -se**) qui renvoient au sujet du verbe. Ils ont obligatoirement de la même personne que le sujet. Les verbes ne l'ôtez pas pour cela. (Pascal, Pens.VII, 455). Les verbes employés avec les pronoms **réfléchis** sont pour cette raison appelés verbes pronominaux, comme : - Je **te** vois dans la glace. (te = pronom personnel).  
- Tu **te** vois dans la glace. ( te = pronom réfléchi) (2).

### 3 . *Rôle du pronom personnel*

Le pronom personnel a pour rôle essentiel d'indiquer la personne grammaticale. Les pronoms de reprise remplacent un groupe de mots déjà exprimé et permettent ainsi d'en éviter la répétition.

Les pronoms sans antécédents, qui désignent l'émetteur et le récepteur dans la situation de communication, sont appelés des pronoms nominaux.

On trouve les pronoms personnels suivants : *je, me, moi, tu, te, toi, se, soi, nous, vous.*

Le français distingue trois personnes grammaticales et indique le rôle que ces personnes jouent dans le discours :

- la première est celle qui parle : *je chante, nous chantons ;*
- la deuxième est celle à qui l'on parle : *tu chantes, vous chantez ;*
- la troisième est celle dont on parle : *il /elle chante, ils /elles chantent.*

Le petit enfant chante. → Il chante.

*Il* : pronom de reprise. Il reprend le GN *Le petit enfant*. (3)

D'après E. Benveniste, il est nécessairement désigné par "**je**", et, en même temps, "**je**" énonce quelque chose comme prédicat du "**tu**".

Il suffit de présenter une personne autre que "**je**" pour qu'on lui affecte l'indice "**tu**". Ce "**JE**" peut donc se définir comme la personne **non "je"** subjective, en face de la personne subjectif que "**je**" représente.

On peut remarquer que, dans les deux premières personnes, il y a à la fois une personne impliquée et un discours sur cette personne. D'autre part, les indicateurs "**je**" et "**tu**" ne peuvent exister comme signes virtuels ; ils n'existent qu'en tant qu'actualisés dans l'instance de discours où ils marquent par chacune de leurs propres instances le propos d'appropriation par le locuteur.

#### 4. Définition particulière de certains pronoms personnels

D'après une définition étymologique le pronom est le mot qui tient la place d'un nom. Ce nom étant souvent une personne (surtout avec les pronoms de la première et de la deuxième personne), les morphèmes qui tiennent la place d'un substantif (être, objet ou un fait) et qui caractérisent les personnes du verbe sont appelés les pronoms personnels.

En effet, *Ferdinand Brunot et Charles Bruneau* (4), parlant du pronom personnel de la troisième personne qu'ils désignent sous le terme de *lui*, disent qu'il « tient la place d'une personne ou d'une chose absente, déjà connue ou désignée antérieurement : c'est véritablement un « pronom » un mot qui tient place d'un nom. » En français, les pronoms personnels participent à la clarté et à la cohérence d'un énoncé. Ils sont présents dans la phrase pour indiquer l'être qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe, ou qui est dans l'état exprimée par celui-ci. Ils peuvent avoir une fonction de sujet ou de complément.

Il pouvait aussi être employé pour débiter une phrase où le verbe est à la voix pronominale, pour éviter que le pronom réfléchi soit à la tête.

*Ferdinand Brunot et Charles Bruneau* expliquent alors que les deux formes pouvaient être utilisées « selon des lois phonétiques : avant le verbe, c'est toujours la forme non accentuée que l'on trouve ; après le verbe et après une préposition, c'est toujours la forme accentuée. »

En effet, *Wagner et Pinchon* expliquent que les pronoms personnels « ont pour rôle de marquer la personne du verbe. Lorsque les du verbe ne sont pas phonétiquement différenciées, ces pronoms permettent seuls de distinguer les trois personnes du singulier et la troisième du pluriel. » (5). Mais aussi, en ce moment, le pronom sujet a perdu toute sa force et est devenu atone.

De son côté, *MOIGNET G.* (1965) souligne qu'un pronom peut également remplacer un adjectif: « [I]e **pronom** est un mot qui souvent représente un nom, un adjectif, une idée ou une proposition exprimés avant ou après lui » (6).

La plupart des auteurs définissent les pronoms personnels par la notion de personne. Seuls de très rares auteurs n'incluent pas la notion de personne dans leur définition des pronoms personnels. Cette notion se décline sous plusieurs

traits : selon la définition donnée, ces traits peuvent être sémantiques, pragmatiques ou morphosyntaxiques.

### **5. Les pronoms personnels de troisième personne**

Comment situer le pronom personnel de troisième personne par rapport aux deux autres pronoms personnels ?

Le français connaît deux emplois de la troisième personne du singulier au masculin : un emploi impersonnel, dans des verbes du type *Il pleut*, et un emploi personnel.

Si dans le premier cas *il* a pour fonction de permettre l'incidence du verbe à l'espace, puisqu'en français, si l'on excepte l'impératif et des cas comme *faut le faire* (Moignet, G) (7), le verbe doit forcément trouver son incidence dans un nom ou un pronom détaché, dans le deuxième cas, *il* est pronom personnel et peut reprendre un antécédent.

La troisième personne est donc un après de la première et de la deuxième personne, puisque contrairement à ces dernières, elle n'est plus qu'une personne dont on parle, et qui ne fait donc pas partie de l'acte de langage.

Les pronoms personnels sujets du français distinguent tous le masculin du féminin, au singulier comme au pluriel : *il lit, elle lit, ils lisent* et *elles lisent*. Mais leur fonctionnement, selon qu'ils sont masculins ou féminins, n'est pas le même.

À cela il y a une raison que *Gustave Guillaume* (8) a bien vue : c'est que *elle* n'est pas le féminin du pronom *il*, mais le féminin du pronom *lui* (*Guillaume*), lequel peut également avoir une fonction prépositionnelle (*c'est grâce à lui*) et une fonction expressive (*lui lit* ; la fonction expressive de *elle* ne peut être obtenue que par le redoublement de ce pronom personnel : *elle, elle lit*). *Eux*, que nous n'avons pas commenté, appartient au plan nominal et est l'équivalent masculin pluriel de *elles*.

### **6. Formes des pronoms personnels**

Par définition, un pronom est un mot qui remplace un nom. En réalité, un pronom peut remplacer un adjectif, une proposition, une idée et un autre pronom. Dans certains cas, le pronom n'est pas un substitut. Il joue alors le rôle d'un nom indéterminé. Quand un pronom remplace un nom ou un pronom, il en prend le genre.

Quand le pronom est substitut d'adjectif ou de proposition, il est aux 3

personnes du singulier. Dans la conjugaison, il sert simplement à indiquer la personne grammaticale.

J.Ollivier (1978) (9), Grevisse (1995) (10) distinguent six espèces de pronoms: personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis. À cette liste, ils ajoutent les pronoms numéraux que d'autres grammairiens décrivent comme des adjectifs numéraux en emploi pronominal, sans leur réserver d'espace dans la typologie des pronoms. Passons maintenant aux pronoms personnels, ceux qui intéressent notre étude.

Les pronoms personnels désignent les êtres ou les choses en marquant la personne grammaticale. La première personne du singulier représente le locuteur, soit la personne qui parle. La deuxième personne du singulier représente l'interlocuteur, soit la personne à qui l'on parle

La première personne du pluriel représente le plus souvent un ensemble de personnes dont le locuteur fait partie. Sémantiquement, il est difficile de considérer la première personne du pluriel comme le pluriel de je ou de moi. En réalité, elle peut inclure toi et moi, VOUS et moi, lui et moi, eux et moi, vous et moi et eux (voir Dubois, 1965) (11).

La deuxième personne du pluriel représente, soit un ensemble d'interlocuteurs, soit un seul interlocuteur que l'on vouvoie. La troisième personne représente la (les) personne(s) ou la (les) chose(s) dont on parle.

Les pronoms de la troisième personne sont généralement des représentants. Les autres pronoms personnels (elle, elles, nous, vous) peuvent être toniques ou atones selon leur fonction et leur place par rapport au verbe. Prenons le cas de nous par exemple:

- Il nous parle (atone).
- Parlez-nous (tonique).

### **7. *Emploi des pronoms personnels***

Les pronoms assument dans la phrase les mêmes fonctions que les noms, soit:

- Sujets : je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles, et moi, toi, lui, eux, dans certains cas.
- Compléments d'objets directs: me (mais moi, après un impératif), te (mais toi, après un impératif), le, la, se, nous, vous, les.
- Compléments d'objets indirects introduits sans préposition: me, te, lui,

se, nous, vous, leur.

- Compléments précédés d'une préposition dans le cas des formes toniques: moi, toi, lui, elle, soi, nous, vous, eux, elles.

Les mêmes formes sont aussi employées comme attribut et comme mots renforçant le sujet, le complément d'objet direct ou indirect de façon similaire à ceux en —même(s) et autres.

Comme l'on observe, le pronom personnel peut se présenter sous des formes différentes selon sa fonction. Il s'agit d'un héritage historique de l'ancien français qui distinguait un cas sujet ou nominatif et un cas régime ou cas du complément comprenant le COD (accusatif, le COI (datif) et le cas prépositionnel (ablatif).

### ***Conclusion***

À cet effet, nous proposons cette étude de recherche qui consiste à bien clarifier la théorie et la définition du pronom personnel et à utiliser le pronom personnel d'une manière correcte dans les phrases par les étudiants ayant un niveau universitaire et de faire la différence entre les trois appellations du pronom personnel.

Apprendre à bon usage les pronoms personnels n'implique pas seulement d'avoir des connaissances linguistiques accumulées, ce n'est pas parce que l'on maîtrise des règles de grammaires et du vocabulaire vont nous permettre de connaître à l'utilisation des pronoms personnels probablement.

En fait, une prise de conscience de règles de la grammaire par les apprenants est un gain, mais ne conduit pas souvent à développer une compétence grammaticale. Ce qui est important, c'est de développer du savoir-faire chez ces apprenants et cela ne se fait que par l'action.

## **Bibliographie**

- 1 .MOIGNET G. (1965): Le Pronom personnel français, Klincksieck, Paris.
2. Annick Mauffrey, Isdey Colen (1990) Grammaire française 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, Hachette Éducation, Paris pp. 168-169
3. Annick Mauffrey, Isdey Colen (1990) Grammaire française 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, Hachette Éducation, P p.174
4. Brunot (Ferdinand) et Bruneau (Charles), Précis de grammaire historique de la langue française, 4<sup>e</sup> ed. .Paris, Masson et Cie. 1956. p. 267 .
- 5 .Wagner (R.L) et Pinchon (J.), *Grammaire du français classique et moderne*, éd. revue et corrigée, Paris, Hachette, 1962 p. 168
- 6 .Wagner (R.L) et Pinchon (J.), *Grammaire du français classique et moderne*, éd. revue et corrigée, Paris, Hachette, 1962 p.172
7. Wagner (R.L) et Pinchon (J.), *Grammaire du français classique et moderne*, éd. revue et corrigée, Paris, Hachette, 1962 p.181
8. Guillaume, G. (1982). Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Grammaire particulière du français et grammaire générale, 1948-1949, série C, tome 4, publiées par R. Vallin, texte établi en collaboration avec C. Veyrat. Québec: les Presses de l'Université Laval. p. 85
- 9.OLIVIER, J. (1978).Grammaire française, Montréal, Éditions Études vivantes p.93 .
10. GREVISSE, M. (1995). Précis de grammaire française, Louvain-la-Neuve, Duculot. P. 86
11. DUBOIS, J. (1965). Grammaire structurale du français: nom et pronom, Paris, Larousse. P. 103
12. EXERCICES DE FRANÇAIS DU CCDMD [www.ccdmd.qc.ca/fr](http://www.ccdmd.qc.ca/fr)